Dossier de formation des Agents Technique d'Exploitation DSA.AOC.CHKL.027

8) l'endoctrinement des procédures de l'entreprise ;

Qualification de type de soute, suivi de vol

9) les qualifications des aéronefs ;



EXPLOITANT : VERIFIER PAR :		TYPE D'OPERATION :		
		PERIODE DE VERIFICATION :		E:
N°	Elément à vérifier		Etat d'évaluation	Observation
70	Les informations spécifiques qui doivent être contenue de qualification des Agents Technique d'Exploitation se		Liai a evaluation	Observation
	1) le nom de l'employé ;		☐ Satisfaisant ☐ Non Satisfaisant ☐ constatation	
	2) le poste de l'employé ;		☐ Satisfaisant ☐ Non Satisfaisant ☐ constatation	
	3) Le type spécifique de formation ou de qualifica employée doit refléter celle contenue dans le prog l'exploitant (par exemple, « A-330 Pilot Recurrent Gr	gramme de formation approuvé de	☐ Satisfaisant ☐ Non Satisfaisant ☐ constatation	
	4) l'heure et la date totales auxquelles la formation a e		☐ Satisfaisant ☐ Non Satisfaisant ☐ constatation	
	5) les résultats de la formation ou de la qualification - c ou insatisfaisants ;	complets ou incomplets, satisfaisants	☐ Satisfaisant☐ Non Satisfaisant☐ constatation	
	6) le nom et la signature de l'instructeur ou de l'examin	nateur.	☐ Satisfaisant ☐ Non Satisfaisant ☐ constatation	
	7) le certificat qui atteste que le dispatcher est dûmen 1 de l'OACI;	nt qualifié conformément à l'annexe	☐ Satisfaisant ☐ Non Satisfaisant ☐ constatation	
			□ Satisfaisant	

Chkl date 05/07/2021 Edition: 1.0 Page 1 sur 2 Prepared by: Groupe OPS

Aliaum SEIHOU OUSMANOU

☐ Non Satisfaisant

☐ Non Satisfaisant

☐ constatation☐ Satisfaisant

☐ constatation

Dossier de formation des Agents Technique d'Exploitation



DSA.AOC.CHKL.027

	10) la qualification initiale de l'itinéraire ou de la zone ;	☐ Satisfaisant☐ Non Satisfaisant☐ constatation			
	11) le maintien des compétences ; a. Les marchandises dangereuses (tous les 24 mois) b. La sureté (tous les 12 mois)	☐ Satisfaisant ☐ Non Satisfaisant ☐ constatation			
	12) le vol de qualification tous les 12 mois ; (Route & Aérodromes)	Satisfaisant Non Satisfaisant constatation			
	13) le contrôle de compétence.	☐ Satisfaisant ☐ Non Satisfaisant ☐ constatation			
	14) les qualifications des instructeurs des ATE sont-elles conformes aux exigences règlementaires notamment :				
	 ✓ les tâches, fonctions et responsabilités de l'instructeur des ATE ✓ La Réglementation applicable et politiques et procédures de l'exploitant ✓ La formation pour s'assurer que l'instructeur ATE est compétent pour : ➢ gérer la sécurité ➢ préparer l'environnement de formation ➢ gérer le stagiaire ➢ mener une formation ➢ effectuer l'évaluation des stagiaires ➢ effectuer une évaluation de cours ✓ La formation au sol de transition pour les instructeurs ATE doit inclure les méthodes, procédures et limites approuvées pour exécuter les procédures normales, anormales et d'urgence requises applicables au poste concerné auquel l'instructeur ATE est en transition. 	☐ Satisfaisant ☐ Non Satisfaisant ☐ constatation			
Observations supplémentaires					

Chkl date 05/07/2021 Edition: 1.0 Page 2 sur 2 Prepared by: Groupe OPS